

Rapport d'Activité

2023 – 2024

PARIS
MED'

Depuis le 1er juillet 2023, date de lancement de Paris Méd' 2

29

subventions ont été votées en Conseil de Paris pour accompagner à la création, à l'agrandissement ou au maintien de structures (para)médicales à Paris.

1 203 816€

de crédits ont été votés en Conseil de Paris dans le cadre du dispositif Paris Méd'.

69 %

des structures accompagnées financièrement depuis juillet 2023 n'auraient pas pu l'être avec l'ancien dispositif.

52 %

des projets soutenus par Paris Méd' sont implantés en quartier prioritaire de la ville (QPV) ou à moins de 500 mètres d'un QPV.

225

professionnel.le.s de santé ont bénéficié d'un accompagnement financier Paris Méd'.

INTRODUCTION	4
<ul style="list-style-type: none">• Rappel des grandes évolutions du dispositif Paris Méd' depuis juillet 2023	
UNE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE	5
<ul style="list-style-type: none">• Une nouvelle méthodologie pour plus de visibilité, lisibilité et de transparence• Zoom sur : les Rencontres Parisiennes de l'Installation• Une équipe renforcée	
UNE ACTIVITÉ EN FORTE CROISSANCE	9
<ul style="list-style-type: none">• Retour sur la première année de pilotage du dispositif Paris Méd' renouvelé : évolution et typologie des sollicitations	
UNE AUGMENTATION DES FINANCEMENTS	10
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets accompagnés et montant des crédits votés	
DES PROJETS VARIÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	11
<ul style="list-style-type: none">• Retour sur les caractéristiques des structures soutenues depuis le lancement de Paris Méd' 2	
DES LIENS PARTENARIAUX CONSOLIDÉS	13
<ul style="list-style-type: none">• Développement de la dimension partenariale du dispositif Paris Méd', vers un guichet unique pour les professionnel.le.s de santé libéraux à Paris	
PERSPECTIVES 2025	15
<ul style="list-style-type: none">• Les orientations stratégiques prévues pour l'année 2025	

1. INTRODUCTION



Paris Méd' 2023 : renouvellement de l'engagement de la Ville de Paris pour l'offre de soins libérale

Méthodologie de l'évaluation du dispositif Paris Méd' conduite en 2023

Face aux enjeux de la démographie médicale parisienne, largement soulignés par les conclusions de la MIE Santé menée en 2022 par le Conseil de Paris, la nouvelle Direction de la Santé Publique a conduit une évaluation de son dispositif Paris Méd', créé en 2015.

Dans le cadre de cette mission réalisée en interne avec l'expertise du Pôle Scientifique de la DSP, le BPOS a analysé les données de démographie médicale et paramédicale disponibles, et interrogé l'ensemble des partenaires institutionnels. Il a ensuite mené une enquête - en lien avec le pôle scientifique de la DSP - par questionnaire auprès des professionnel.le.s de santé aidé.e.s par le dispositif Paris Méd' et complété les éléments récoltés par des entretiens téléphoniques plus approfondis avec des porteur.se.s de projets s'étant installé.e.s ou ayant renoncé à une installation.

Un nouveau dispositif

L'issue de l'évaluation du dispositif a conduit au vote d'un nouveau Paris Méd' en juillet 2023. Face au faible recours des professionnel.le.s de santé parisienn.e.s au dispositif originel, le dispositif rénové a acté l'accompagnement de tou.te.s dans les démarches d'installation et élargi les conditions d'accès à un financement. Le dispositif aide désormais :

- Les équipes s'installant, déménageant ou s'agrandissant sur tout le territoire parisien, avec des montants croissants en fonction du niveau de besoin des territoires selon le zonage ARS ;
- Le maintien et non plus seulement l'accroissement de l'offre médicale et paramédicale (dans le cadre d'un départ en retraite par exemple) ;
- Les équipes à partir de 2 professionnel.le.s de santé ;
- Sans condition de primo-installation et sans la condition de la présence d'un.e médecin généraliste.

Un élargissement des critères qui trouve son public puisque **69% des structures accompagnées financièrement depuis juillet 2023 n'auraient pas pu l'être sous l'ancien dispositif.**

2. UNE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE

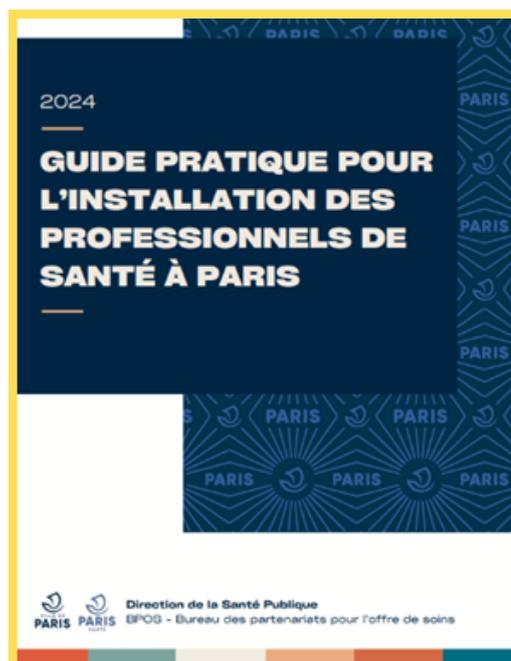


Une nouvelle méthodologie pour plus de visibilité, de lisibilité et de transparence

Depuis 2023, Paris Med s'est doté d'une palette d'outils internes et externes pour un meilleur service rendu aux bénéficiaires, une meilleure gestion des aides attribuées mais surtout une plus grande transparence et flexibilité du dispositif.

- **Grâce à une grille de critères claire, intelligible et publique**, les porteur.se.s de projet sont en capacité d'intégrer une aide plancher à leur plan de financement. En fonction du quartier, du nombre et du type de professionnel.le.s, du projet de santé, mais aussi du type d'exercice et de structure, ils peuvent calculer sans difficulté et en toute transparence l'apport minimum qui sera soumis au vote du Conseil de Paris.
- **Grâce à un processus d'attribution plus participatif**, l'équipe Paris Med' garantit aux porteur.se.s et aux partenaires un suivi rigoureux et juste de la demande de subvention. Chaque projet donne lieu à un passage en comité technique, où sont présentés la fiche technique du projet ainsi que l'ensemble de ses spécificités qui détermineront, en plus d'une note attribuée sur 100, où placer le curseur faisant ainsi évoluer le montant de l'aide demandée.
- **Grâce à un suivi partenarial renforcé sur de nombreux projets**, l'équipe Paris Med' s'appuie sur l'expertise de ses partenaires institutionnels mais aussi des Mairies d'arrondissement, des CPTS, URPS et Ordres pour confirmer une analyse, partager des doutes, vérifier et recouper des informations.
- **Grâce à la refonte de sa stratégie foncière en matière d'offre médicale**, la Ville de Paris a rapidement changé d'échelle. Le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux de la Ville de Paris au travers notamment de liens resserrés avec Paris Commerces ont permis d'augmenter significativement le nombre de professionnel.le.s de santé dans le parc social parisien en quelques mois seulement. En outre, depuis 2024, la DSP a étoffé son offre en élargissant ces partenariats à d'autres bailleurs sociaux (RATP Habitat, ICF La sablière, I3F, CDC Habitat...).
- **Grâce à la participation de l'équipe Paris Med' dans la phase d'élaboration du PLU bioclimatique**, la collectivité parisienne se met dans une position plus prospective sur des locaux à destination santé en s'appuyant notamment sur les nouveaux équipements réservés/PLOC santé, au nombre de 93, qui jalonnent le nouveau PLU voté en novembre dernier.

- **Grâce au développement de sa stratégie "clés en main"**, la DSP se met en situation de proposer ou d'accompagner des AAP sur des locaux dans le cadre d'opérations urbaines ou de renouvellement urbain. Le dispositif a déjà clôturé 3 AAP en 2024 et va en proposer de nouveaux dans les mois qui viennent. Par ailleurs, la Ville joue le rôle de vitrine pour des locaux libres de bailleurs ou issus du patrimoine de la VDP, sans passer par AAP.
- **Grâce à la mise en place d'une vingtaine d'indicateurs à ce jour**, la DSP peut présenter à ses partenaires des résultats précis, chiffrés et objectivés de son dispositif d'aide à l'installation, lors d'un COPIIL annuel en janvier/février. Ce pilotage fin et transparent permet à la Ville de proposer rapidement des évolutions de son dispositif, des expérimentations, en restant agile et réactive dans un contexte démographique défavorable sur son territoire
- **Grâce à une palette d'outils de communication à usage externe**, l'équipe Paris Med' souhaite accompagner d'encore plus près les professionnel.le.s de santé. Ces dernier.e.s pourront trouver sur la page internet de Paris Med : une vidéo de présentation du dispositif Paris Med, le guide pratique de l'installation pour comprendre les spécificités réglementaires liées à l'ouverture d'un ERP. Une newsletter trimestrielle qui fait un point d'actu, d'agenda et met en avant professionnel.le.s et/ou partenaires.



Zoom sur : les Rencontres Parisiennes de l'Installation

Les Rencontres Parisiennes de l'Installation (RPI) ont été créées pour répondre à un double objectif : renforcer la dimension partenariale autour de l'installation et faciliter les interconnexions et les synergies entre professionnel.le.s de santé libéraux.ales. L'événement intègre à la fois un forum multi-partenarial composé d'une trentaine de stands d'organisations partenaires et un espace dédié à la rencontre entre professionnel.le.s de santé



Au fil des éditions, la participation a augmenté, le format s'est structuré et les partenaires ont continué à se mobiliser, envoyant des signaux favorables à la pérennisation du dispositif.

Un an après l'organisation de la première édition, le bilan

Après quatre éditions des Rencontres Parisiennes de l'Installation, le Bureau des Partenariats pour l'Offre de Soins (BPOS) s'est interrogé sur le format et sur sa capacité à répondre pleinement aux objectifs formulés au départ.

Pour être en mesure de formuler des axes d'amélioration objectifs et adaptés, un travail d'évaluation du dispositif a été mené entre les mois de février et juin 2024. Au total, deux éditions des RPI ont été observées et comparées, 20 entretiens ont été menés auprès de partenaires et 39 professionnel.le.s de santé participant.e.s ont été interrogé.e.s.

Chiffres clés issus de l'évaluation

5

Éditions des Rencontres Parisiennes de l'Installation organisées depuis mai 2023.

600

Professionnels de santé participants.

30

Organisations partenaires présentes, à chaque édition.

75%

Des organisations partenaires contactées par des participants suite à l'événement.

76%

Des participants ont pris des contacts de professionnels de santé pendant l'événement.

84%

Des participants à la dernière édition participaient pour la première fois.

- **Grâce à la mise en place de deux webinaires thématiques bimestriels**, l'équipe Paris Med a élargi ainsi son périmètre d'intervention et ses bénéficiaires

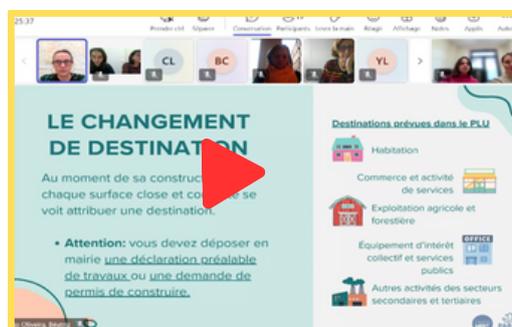
1. Un webinaire de présentation de son dispositif d'aides à l'installation. Les professionnel.le.s de santé peuvent bénéficier d'une présentation complète de Paris Med' par l'équipe leur permettant à la fois de poser toutes les questions mais également de se rencontrer entre eux en partageant leur expérience.

LE DISPOSITIF PARIS MED'



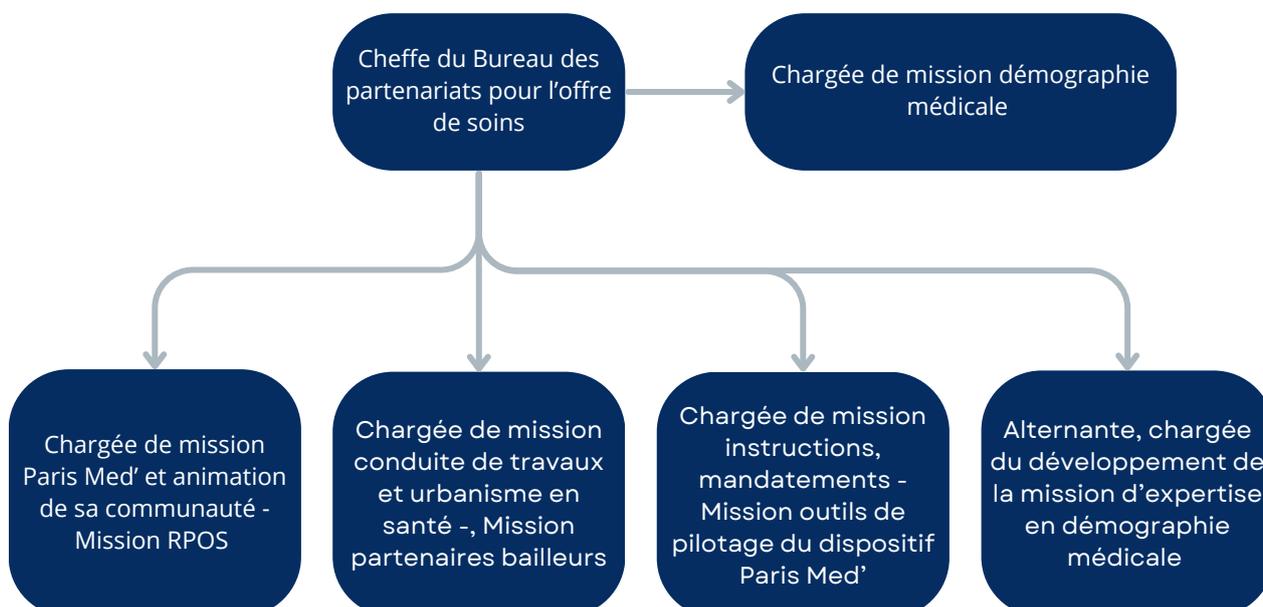
2. Un webinaire intitulé "B.A.-BA réglementaire". Ce webinaire aborde toutes les questions réglementaires liées à un achat, une location, des travaux dans un ERP ; sont traitées les questions de mise en accessibilité, d'autorisation de travaux, de dérogation... C'est un espace de dialogue permettant aux professionnel.le.s de santé de s'y retrouver plus facilement dans cette profusion de termes avec lesquels ils ne sont que rarement familiers.

B.A.-BA RÉGLEMENTAIRE



Une équipe renforcée

Depuis la création du Bureau des partenariats pour l'offre de soins en 2022, l'équipe s'est progressivement renforcée. Aujourd'hui, l'équipe se compose de six membres, aux compétences élargies.



3. UNE ACTIVITÉ EN FORTE CROISSANCE



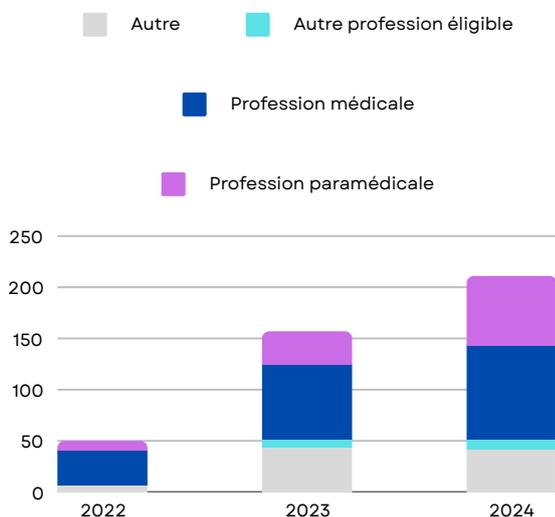
Très nette augmentation de l'activité en 2024

L'équipe Paris Med a enregistré une forte progression de son activité, avec une hausse de 350 % des sollicitations émanant de professionnel.le.s de santé entre 2022 et 2024. Ce dynamisme s'accompagne d'une diversification notable des demandes : initialement axées sur le financement, elles portent désormais principalement sur les recherches de locaux, d'équipes ou des besoins d'orientation.

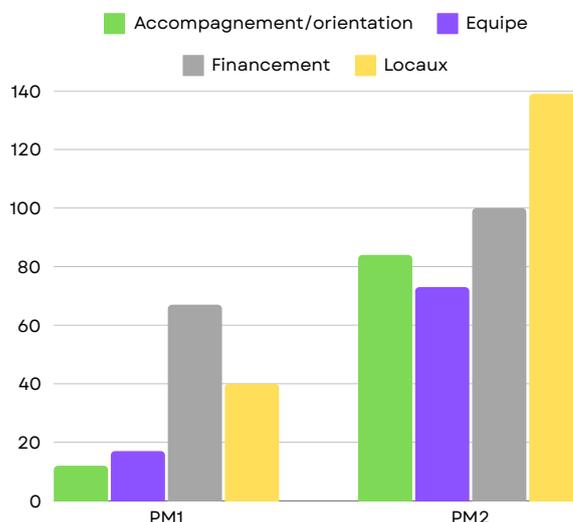


Cette évolution reflète la reconnaissance de Paris Med' comme guichet pour des professionnel.le.s de santé libéraux.ales à Paris. Depuis l'ouverture du dispositif aux professionnel.le.s de santé paramédicaux.ales, leur part parmi les sollicitant.e.s a elle aussi augmenté, témoignant de leur appropriation progressive du dispositif.

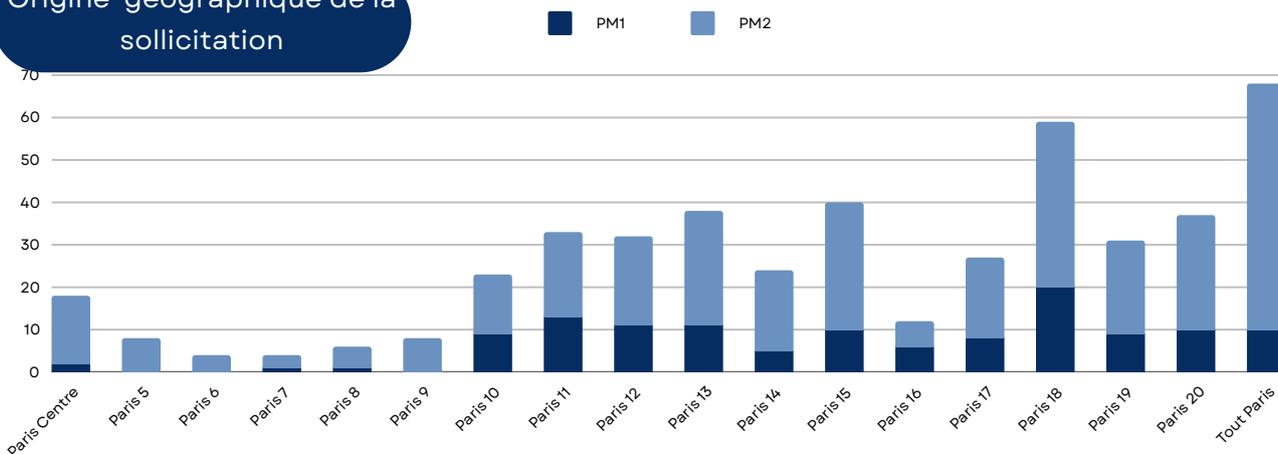
Type de profession de santé



Type de demande



Origine géographique de la sollicitation

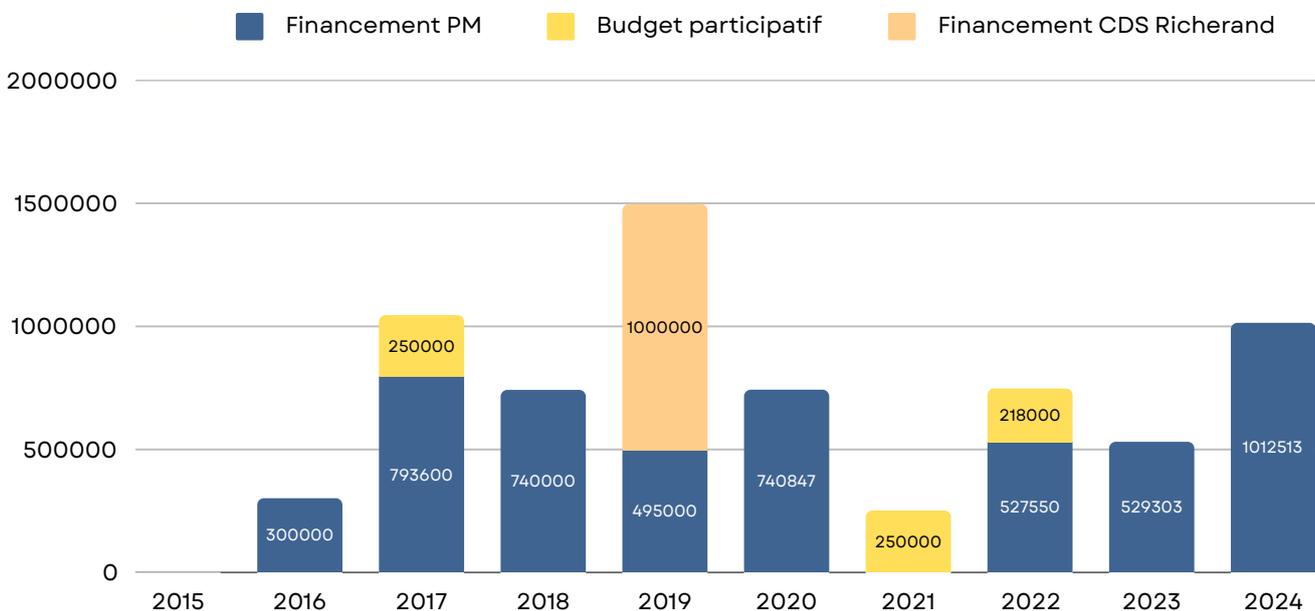


4. UNE AUGMENTATION DES FINANCEMENTS



En 2024, 21 subventions ont été votées en Conseil de Paris pour un total de plus d'un million d'euros. Il s'agit du plus gros montant de crédits Paris Méd' votés depuis le lancement du dispositif en 2015. Au total, ce sont 225 professionnel.le.s de santé qui ont bénéficié d'une subvention Paris Méd' depuis le lancement de sa version renouvelée, le 1er juillet 2023.

Montant des subventions votées depuis la création du dispositif Paris Med'



Evolution du nombre de structures accompagnées par le dispositif



- Au delà de l'augmentation du montant des crédits votés en 2024, l'augmentation du nombre de structures financées par le dispositif a elle aussi été très nette.
- En 2024, le nombre de projets votés en Conseil de Paris a presque doublé en comparaison à l'année 2023.
- En 2025, cette dynamique de croissance devrait se poursuivre en raison du renforcement de la diffusion du dispositif auprès des partenaires et du public cible.

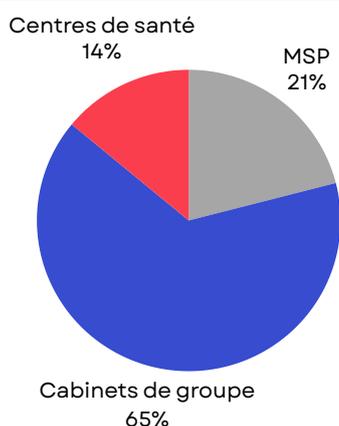
5. DES PROJETS VARIÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



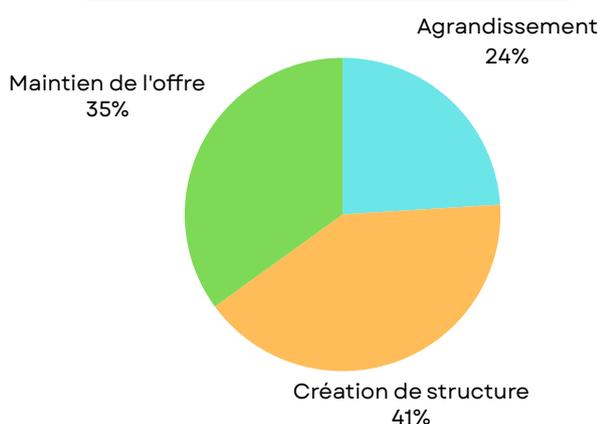
Des structures aux profils variés

Depuis le 1er juillet 2023, le dispositif Paris Med a accompagné 29 structures, pour un financement total de 1 203 816 euros. Ces structures sont majoritairement des cabinets de groupe (65 %), mais incluent également des centres de santé (14%), type de structure auquel le dispositif n'était pourtant pas initialement destiné. Au total, 12 nouvelles structures ont été créées sur le territoire et l'équipe Paris Med' a également soutenu 7 agrandissements et 10 structures existantes rencontrant des difficultés telles que des déménagements ou des départs en retraite, afin de les aider à maintenir leur activité sur le territoire.

Type de structures financées

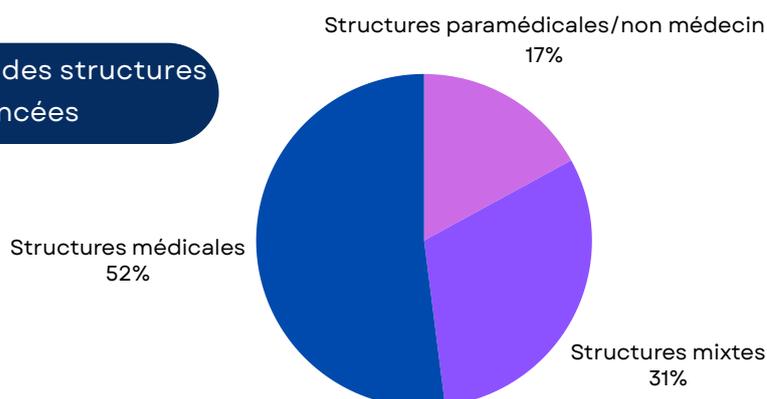


Type de projets financés



Les projets accompagnés par le dispositif Paris Med sont également diversifiés en termes de composition des équipes. Depuis son renouvellement, le dispositif est aussi accessible aux structures 100% paramédicales, alors qu'auparavant, l'accès au financement était conditionné à la présence d'au moins un.e médecin. Cette évolution a permis une meilleure appropriation du dispositif par les professionnel.le.s paramédicaux.ales : depuis le lancement de Paris Med' 2, 17 % des structures accompagnées étaient des cabinets paramédicaux, et 32 % des porteurs de projet avaient une profession paramédicale.

Composition des structures financées



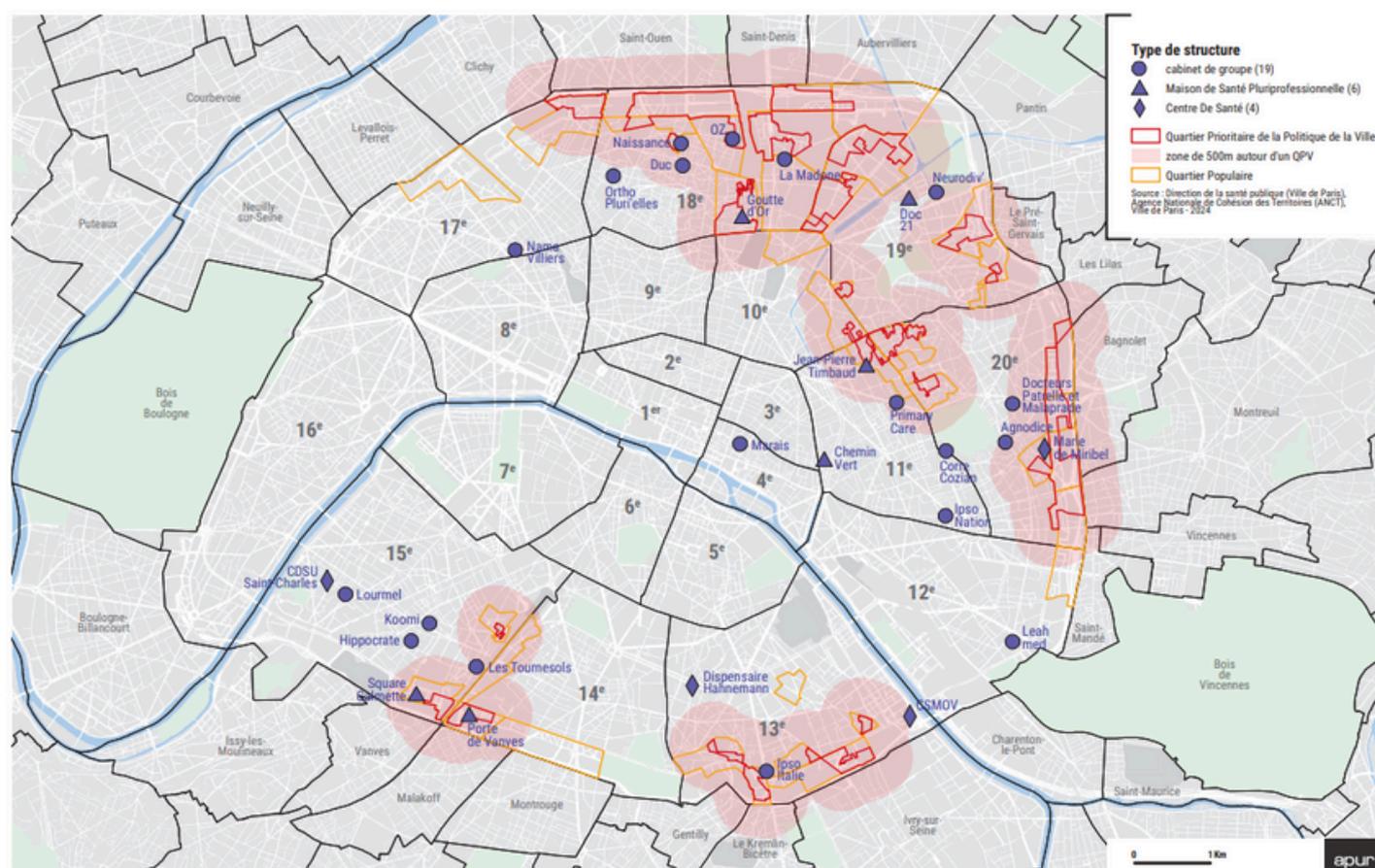
- **Des dynamiques d'installation variables sur le territoire parisiens**

Il apparaît clairement une sous-représentation des structures financièrement accompagnées par le dispositif Paris Med dans les arrondissements du centre et de l'ouest parisiens. Elle s'explique par le fait que ces territoires n'étaient pas jusqu'alors éligibles au dispositif. Depuis 2023 et l'élargissement à tout Paris, l'origine géographique des sollicitations se diversifie néanmoins il faut compter sur un temps d'appropriation des conditions d'éligibilité pour l'ensemble des professionnels du territoire.

- **Une action renforcée vers les quartiers politiques de la ville**

Améliorer la démographie médicale dans les quartiers politiques de la ville représente un enjeu majeur pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Depuis le 1er juillet 2023, une orientation stratégique a permis une augmentation significative de la proportion de structures de santé implantées dans les QPV ou à moins de 500 mètres de ces zones. Les résultats sont encourageants : depuis le lancement de Paris Méd' 2, 52 % des projets accompagnés s'inscrivent dans cette logique d'implantation en territoire prioritaire.

STRUCTURES SOUTENUES DEPUIS LE LANCEMENT DE PARIS MÉD'2 - VILLE DE PARIS / DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE



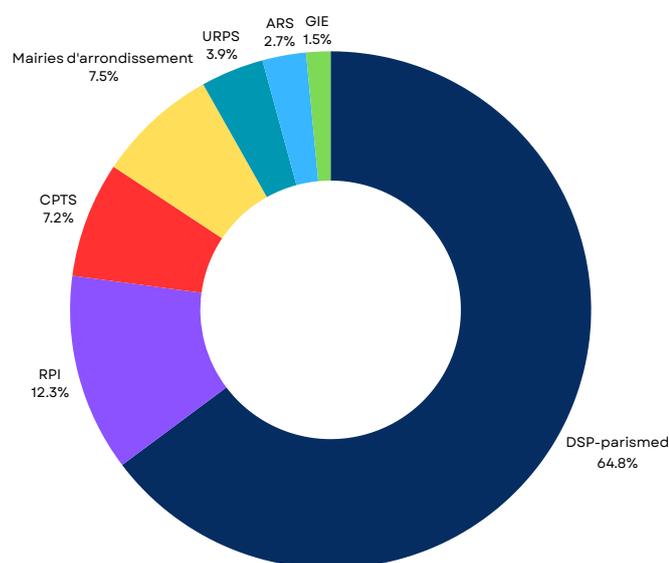
6. DES LIENS PARTENARIAUX CONSOLIDÉS



Une dimension partenariale forte

Depuis le lancement de Paris Med', les relations avec les partenaires ont été renforcées et institutionnalisées. Dans le cadre de la présentation du dispositif, nous avons organisé des rencontres avec tous les partenaires financeurs mais aussi l'ensemble des Ordres et des CPTS, la FemasIF, l'AIUF, l'URPS.

Origine des sollicitations

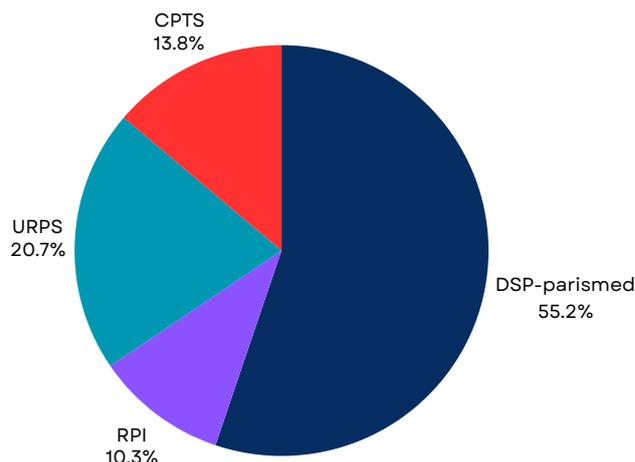


La dimension partenariale du dispositif Paris Méd' rénové a permis la mise en place de nouvelles méthodes d'accompagnement des porteur.se.s, notamment dans leur mise en relation avec les interlocuteur.ice.s pertinent.e.s. En effet depuis 2023, l'origine des porteur.se.s qui contactent l'équipe Paris Méd' s'est largement diversifiée. Des partenaires clés tels que les CPTS parisiennes, l'URPS et l'ARS ont ainsi orienté des porteur.se.s vers le dispositif Paris Méd'.

Participation aux PLAI : Afin de toucher plus de professionnel.le.s s'installant à Paris nous avons accepté la proposition de l'URPS Médecins de participer à leurs Permanences Locales d'Aides à l'Installation (PLAI) depuis janvier 2022 : 27 demi-journées de rencontres soit plus de 100 médecins rencontré.e.s.

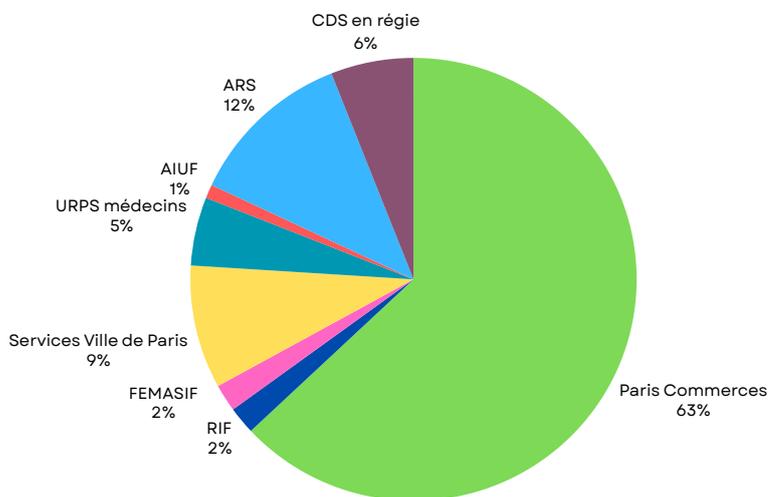
Origine des projets votés

Ces partenariats jouent un rôle central dans la diffusion et la réussite du dispositif. En effet, depuis le 1er juillet 2023, 34,5 % des porteur.se.s soutenu.e.s ont été orienté.e.s vers Paris Méd' par l'URPS médecins et par les CPTS.



En parallèle, l'équipe Paris Méd' a elle aussi développé de nouveaux réflexes en orientant systématiquement les porteur.se.s rencontré.e.s vers les bon.ne.s interlocuteur.ice.s parmi ses partenaires.

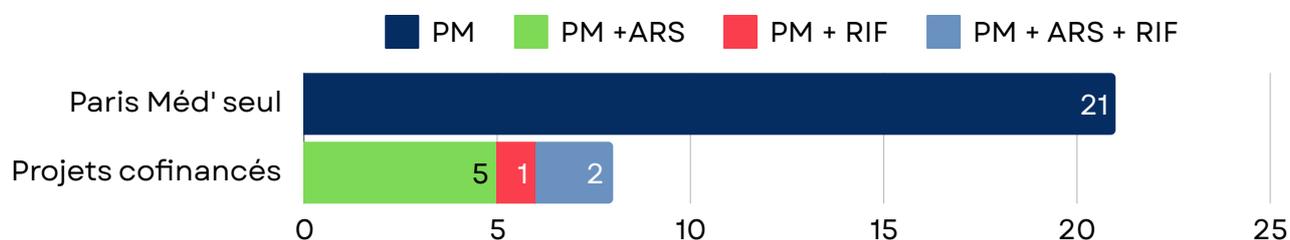
Orientation vers partenaires



Si la DSP travaillait déjà avec Paris Commerces dans la première version du dispositif, le travail partenarial s'est particulièrement amplifié dès 2023 avec l'organisation de revues de projet toutes les six semaines. Une collaboration qui permet aujourd'hui au GIE d'afficher 10% d'activités médicales dans son parc en 2023 soit une augmentation de 4 points par rapport à l'année précédente.

Le renouvellement du dispositif Paris Méd' a permis de renforcer les liens partenariaux, bien que cette dynamique ne se traduise pas pleinement dans le cofinancement des projets soutenus. En effet, depuis le 1er juillet 2023, seuls 27% des projets soutenus par Paris Méd' ont été cofinancés par nos partenaires institutionnels (ARS, Région Ile de France, CPAM). Cela s'explique par le **rôle complémentaire que joue Paris Méd'** - notamment à destination des professionnel.le.s paramédicaux.ales - parmi les dispositifs d'aide à l'installation existants.

Projets cofinancés



7. PERSPECTIVES 2025



Une année pour consolider notre engagement, réaffirmer notre trajectoire et se projeter dans l'avenir.

Elargir notre dispositif aux CDS à but non lucratif reconnus d'utilité publique/intérêt général

Il n'est pas nouveau pour la collectivité parisienne de soutenir financièrement ces CDS spécifiquement pour la place qu'ils occupent dans les quartiers prioritaires et déficitaires en offre de soins accessible de premier recours. Ainsi la Ville aura versé plus de 2M€ à ces établissements entre 2015 et 2025, estimant qu'ils jouent un rôle de premier plan dans le maillage territorial pour une santé de proximité.

En 2025, au regard de la situation particulièrement délétère à Paris, la DSP souhaite renforcer cet accompagnement. C'est en intégrant ces structures comme bénéficiaires à part entière du dispositif et non plus bénéficiaires "exceptionnels" que l'on devrait rendre plus simple, fluide et transparent le circuit de la demande de subvention d'investissement pour ces établissements. Même si les outils et les critères d'attribution seront singuliers, le modèle d'instruction des dossiers devrait être similaire à celui imaginé pour les cabinets de groupe et les MSP.

Renforcer des liens partenariaux

En seulement deux ans, l'équipe Paris Med a réussi à décroquer, à créer des passerelles entre la Ville et ses partenaires extérieurs. En organisant cinq éditions de RPI, mais aussi des points réguliers avec l'ARS, la CPAM, la RIF, le GIE PC, en allant rencontrer régulièrement une à une les CPTS parisiennes, en participant à toutes les PLAI organisées par l'URPS Médecins IDF, mais aussi aux rencontres de la FemasIF, en allant chercher de nouveaux partenaires chez les bailleurs sociaux hors VDP, la DSP a souhaité prendre sa juste place aux côtés de ses partenaires dans l'éventail des acteurs de l'organisation de l'offre de soins libérale à Paris. En 2025, la Direction de la Santé Publique va chercher à consolider et développer ces partenariats afin d'élargir toujours plus la palette d'outils à destination des professionnel.le.s de santé.

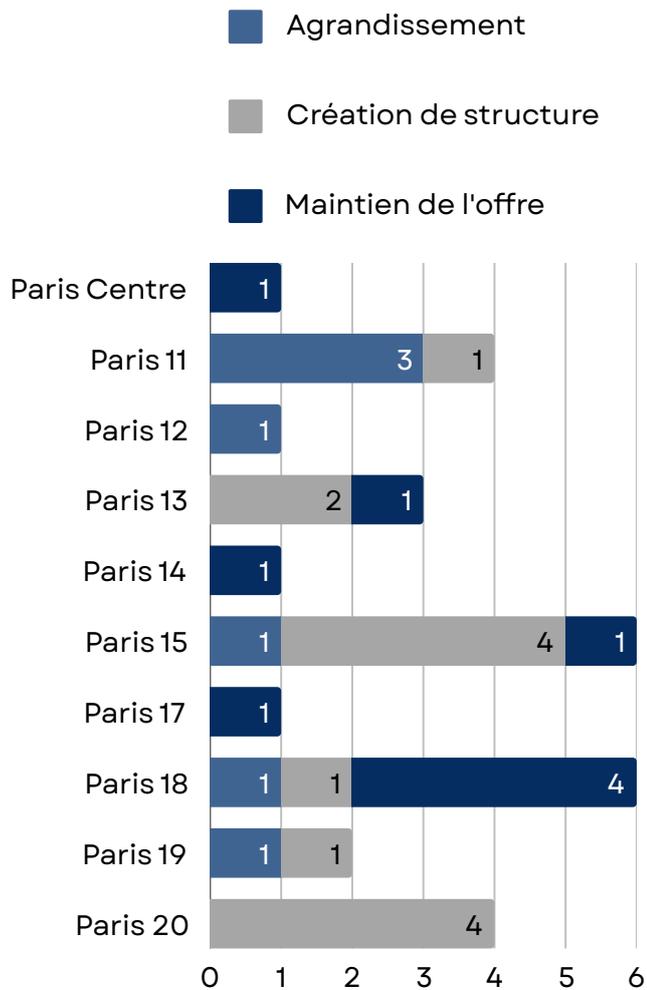
Renforcer la communication externe et l'évènementiel

Après 5 éditions et une évaluation interne, la DSP est heureuse de dresser un bilan particulièrement satisfaisant de cet événement, désormais identifié par les professionnel.le.s de santé parisien.ne.s (cf encadré).

En 2025, après consultation des partenaires, ces rencontres devraient s'appeler "**Rencontres parisiennes de l'offre de soin**", se tenir 2 fois par an et dans un lieu plus identifié. Il s'agira aussi de proposer lors de ces Rencontres, des ateliers thématiques animés par des partenaires (création d'une MSP, primo-installation, outils réglementaires...).

Structures soutenues par le dispositif Paris Méd'	Montant de la subvention votée
CDS	392 101 €
CDS Marie de Miribel	150 000 €
CDSU St Charles	33 800 €
CMIP	180 000 €
Dispensaire Hahnemann	28 301 €
CG	611 647 €
C. IDE Les Tournesols	31 409 €
C. Ortho Pluri'elles	35 722 €
Centre Neurodiv'	11 250 €
CG Agnodice	22 811 €
CG Corre-Cozian	38 111 €
CG de la Madone	13 508 €
CG Dr. Patrelle et Malaprade	30 000 €
CG Guyon Farzin	30 000 €
CG Ipso Italie	58 728 €
CG Ipso Nation	12 070 €
CG Koomi	75 000 €
CG Leah Med	30 000 €
CG Lourmel	15 000 €
CG Marais	10 343 €
CG Naissance	75 000 €
CG Nama Villiers	15 000 €
CG OZ	15 505 €
CG Primary Care	90 000 €
CG rue Duc	2 190 €
MSP	200 065 €
CG Doc 21	15 730 €
MSP Chemin Vert	33 638 €
MSP Goutte d'Or	10 680 €
MSP J.P.Timbaud	105 000 €
MSP Porte de Vanves	21 334 €
MSP Square Calmette	13 683 €
Total général	1 203 813 €

Professionnel.le.s de santé accompagné.e.s par Paris Med' 2	
Professions médicales	174
Médecin généraliste	108
Médecin spécialiste	53
Sage-femme	15
Professions paramédicales	34
Infirmier.e	16
dont IPA	1
Masseur-Kinésithérapeute	8
Orthophoniste	7
Pédicure-podologue	2
Autres professions secteur santé	15
Psychologue	13
Auxiliaires médicaux	2
Total	225



Implantation des structures soutenues
Paris 11
CG Ipso Nation
CG Primary Care
MSP Chemin Vert
MSP J.P.Timbaud
Paris 12
CG Leah Med
Paris 13
CG Ipso Italie
CMIP
Dispensaire Hahnemann
Paris 14
MSP Porte de Vanves
Paris 15
C. IDE Les Tournesols
CDSU St Charles
CG Guyon Farzin
CG Koomi
CG Lourmel
MSP Square Calmette
Paris 17
CG Nama Villiers
Paris 18
C. Ortho Pluri'elles
CG de la Madone
CG Naissance
CG OZ
CG rue Duc
MSP Goutte d'Or
Paris 19
Centre Neurodiv'
CG Doc 21
Paris 20
CDS Marie de Miribel
CG Agnodice
CG Corre-Cozian
CG Dr. Patrelle et Malaprade
Paris Centre
CG Marais



